

CHARTRE FORESTIERE du Pays du Grand Briançonnais *Synthèse des groupes de travail sur les actions de la Charte*

Liste des personnes présentes [cf. Annexe].

La présente synthèse relate les conclusions des trois groupes de travail thématiques sur les futures actions de la Charte Forestière du Pays, programmées les 27 et 28 avril 2009 à L'Argentière et Réotier. Ces derniers, ouvert à l'ensemble des participants de la démarche CFT, étaient dirigés selon les trois orientations retenues en comité de pilotage du 14 avril 2009 :

- Renforcer la structuration de la filière bois du territoire,
- Garantir un usage équilibré de la forêt,
- Prévenir les effets des mutations du milieu naturel.

L'orientation transversale visant à « partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais » a été traitée à l'occasion de chacun des trois groupes de travail.

Sur la base des objectifs de la Charte Forestière, toujours validés par le comité de pilotage du 14 avril, les groupes de travail ont été amenés à s'exprimer sur les propositions d'actions émanant de l'appel à idée lancé dans le mois d'avril et sur des propositions d'actions identifiées par le Pays à l'occasion du travail de concertation sur cette Charte.

L'objectif des échanges sur chacune des actions étaient de :

- évaluer l'opportunité des actions et en définir le périmètre,
- identifier des maîtres d'œuvre, sources de financement et critères d'évaluation,
- hiérarchiser les actions identifiées.

Synthèse par orientations et objectifs

Le chiffre indiqué entre parenthèse indique la hiérarchisation de l'action sur le principe suivant : **(1)** Nettement prioritaire, **(2)** Important, **(3)** Secondaire

A : Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

A1 : Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements

- Mise en place de chantiers pilotes de résorption d'obstacles à la mobilisation sur des bassins d'approvisionnement sous-exploités illustrant la levée de points noirs, le regroupement de propriétaires ou la création de desserte finale.
 - ✓ La commune de La Roche de Rame propose un chantier de mise en place d'un débardage par câble sur un versant en regroupant le passage en coupe sur 4 parcelles contiguës pour atteindre les seuils de rentabilité du câble. Le caractère « pilote » de l'opération est lié au principe de regroupement de coupes pour atteindre les seuils de rentabilité et l'utilisation d'un câble-mat sur le territoire. **(1)**
Le maître d'ouvrage identifié : commune de La Roche de Rame.
 - ✓ La coopérative Provence Forêt propose le regroupement de propriétaires sur des secteurs à identifier (sur la base des plans de massif du CRPF). Le regroupement est à mener autour d'une action sylvicole précise. Le caractère pilote est lié à l'absence de référence sur le regroupement des propriétaires forestiers sur le territoire, les outils de regroupement peuvent faire l'objet d'une analyse. Action présentée au PIT pour le financement. **(1)**
Le maître d'ouvrage identifié : Coopérative Provence Forêt
- Incitation à la gestion forestière des terrains boisés des Associations Foncières Pastorales sur la base d'un diagnostic des zones boisées de ces structures et d'actions de vulgarisation auprès des membres des AFP. L'objectif est de déboucher sur des actions sylvicoles et sur une démonstration de l'efficacité des AFP comme outil de gestion des forêts privées. Action présentée au PIT pour financement. Les critères d'évaluation peuvent être : le nombre de plans de gestion d'AFP dressés, le nombre d'AFP contactées et s'engageant, le nombre de diagnostics réalisés. **(2)**
Pas de porteur du projet identifié.

- Information et sensibilisation des propriétaires forestiers privés par le biais de visites des terrains boisés et limites de propriétés assorties d'une session d'information sur la gestion durable de la forêt privée. **(1)**
Le maître d'ouvrage identifié : CRPF.
- Lancement d'une procédure pilote d'échange amiable de terrains forestiers sur une zone délimitée et dans une période délimitée. L'objectif est de constituer des unités de gestion forestière plus importantes que les parcelles morcelées existantes. L'opération pourrait être lancée sur une zone où les échanges pourraient porter entre privé et commune (échange de parcelles communales non soumises morcelées avec des parcelles privées enclavées dans le communal). **(2)**
Pas de porteur du projet identifié.
- Réaliser un schéma de desserte sur l'ensemble du territoire, intégrant la question des usages multiples des pistes et programmant et hiérarchisant les travaux nécessaires. Ce schéma de desserte intégrera les données du Plan d'Approvisionnement Territorial en cours. Il doit avoir comme objectif la résorption des points noirs sur la desserte principale, l'amélioration de l'existant, la création d'équipements ou l'intégration de la solution « débardage par câble ». La planification de l'évacuation groupée des bois avant une remise en état de la voirie pourra aussi être envisagée. Action présentée au PIT pour financement. **(1)**
Le maître d'ouvrage identifié : Pays Grand Briançonnais

A2 : Moderniser et développer les entreprises de la filière bois

- Mise au point d'outils de communication commerciale pour les entreprises de la 1^{ère} transformation. Le public visé par ces outils de communication est le grand public, clients potentiels des scieries locales qui s'approvisionnent plus facilement auprès des grandes surfaces de bricolage. **(1)**
Maître d'ouvrage potentiel : Fibois / Chambre syndicale des exploitants-scieurs, ...
- Étude de faisabilité technique et économique de mise en place de plusieurs plateformes de tri qualitatif des bois, de séchage et de commercialisation des bois sciés. L'objectif est d'étudier la viabilité d'un ou de plusieurs séchoirs de grande capacité mutualisé entre les entreprises du territoire. L'utilisation de la plateforme de séchage de St Michel les Portes dans le Trièves par les entreprises du Pays illustre le besoin d'un tel équipement. La mise en place de plateformes de tri qualitatif des bois, permettant une meilleure valorisation des bois (différentiel de 30% sur les bois de structure) doit aussi être étudiée. Ce projet pourrait faire l'objet d'un partenariat public/privé. La commune d'Aiguilles dispose de foncier disponible pour ce type de projet. **(1)**
Maître d'ouvrage potentiel : Pays, ComCom
- Aider les entreprises à identifier les pistes de modernisation de leurs processus ou de développement commercial et à mobiliser les aides nécessaires. L'objectif est de permettre aux entreprises d'accéder aux aides financières dont elles peuvent prétendre. Il s'agit de mobiliser et d'appuyer l'action des structures professionnelles dont cette action fait partie des missions. **(2)**
Maître d'ouvrage potentiel : CCI, CMA, Fibois, Chambre syndicale des exploitants-scieurs, ...
- Mise en place d'un contrat d'approvisionnement « pilote » entre un exploitant local et un propriétaire (collectivité ou association de propriétaire). Ce contrat pourrait être contracté en forêt communale (en domanial la démarche de mise en place de contrats d'approvisionnement devrait intervenir à l'échelle de la Direction Territoriale, et en forêt privée le morcellement limite ce genre de contrat). Il est cependant nécessaire de construire un contrat spécifique lié aux objectifs communs de la filière et de la commune contractante. Pour la filière, le besoin est d'avoir une garantie de disponibilité en bois sur pied local. **(2)**
Pas de porteur du projet identifié.
- Mettre en place un accompagnement individuel et des formations collectives sur la transmission/création d'entreprises de la filière bois. Cette action pourrait être particulièrement orientée vers la valorisation de l'attractivité des métiers de la filière bois et le renforcement de la pluriactivité. **(3)**
Maître d'ouvrage potentiel : Pays, ComCom, CCI, CMA, IRCE, Fibois, Chambre syndicale des exploitants-scieurs

A3 : Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de 2nd transformation et les utilisateurs finaux

- Publier un annuaire des entreprises de la filière bois du territoire à l'usage des collectivités, architectes, maîtres d'œuvre, ... Le diffuser. Le Pays peut être maître d'ouvrage de cette action. Une piste de financement par le programme Leader est à étudier. **(1)**
Maître d'ouvrage potentiel : CCI, CMA, Fibois, Chambre syndicale des exploitants-scieurs
- Les diverses actions listées ci-dessous sont liées et peuvent faire l'objet d'une action structurante. La constitution d'une action structurée est nécessaire à la présentation d'un projet à la CIMA pour un financement de l'action. **(2)**
 - ✓ Créer un porté à connaissance sur l'utilisation des bois locaux pour la construction à l'usage des procédures de révision des documents d'urbanisme.
 - ✓ Etudier la mise en place d'un outil de facilitation de l'utilisation des bois locaux par les particuliers par dégrèvement sur les taxes foncières locales.
 - ✓ Mettre en place une campagne d'information ciblée (maître d'ouvrages, collectivités, constructeurs, bureaux d'étude, architectes, Bâtiments de France) sur l'utilisation des bois locaux dans l'architecture des collectivités et dans les bâtiments agricoles.
 - ✓ Mettre en place des éléments (boîte à outil) à l'usage des rédacteurs de cahiers de charges d'appels d'offre de bâtiments publics pour l'intégration et la valorisation des bois locaux.
 - ✓ Recenser les projets de construction des communes et collectivités pour inciter à l'intégration du bois local dans le projet. Intégrer la question du surcoût lié à l'emploi du bois local (2-3%)
 - ✓ Réaliser une opération pilote exemplaire en terme d'éco-construction mettant en œuvre des bois locaux et valorisant les outils créés dans le cadre des opérations suivantes.*Maître d'ouvrage potentiel : Pays Grand Briançonnais, Fibois, Chambre syndicale des exploitants-scieurs*

B : Garantir un usage équilibré de la forêt

B1: Mettre en cohérence les usages du milieu forestier

- Améliorer les conditions d'application de la réglementation sur la circulation des engins motorisés en 2 phases :
 - ✓ Au cours de réunions, informer les élus sur la réglementation sur la circulation des engins motorisés et recenser les statuts des pistes et chemins sur chacune des communes. Publier une carte de synthèse des zones autorisées à la circulation des quad, 4x4, moto ...
 - ✓ Informer les pratiquants sur la réglementation, les bonnes pratiques et les nuisances provoquées par le biais des professionnels (loueurs de quads, ...) et par le biais de publications dans les revues spécialisées. **(2)**
Maître d'ouvrage potentiel : Conseil Général, Association protection de la nature,
- Requalifier les accès principaux aux massifs forestiers et améliorer l'accueil en créant des aires de récréation adaptées et/ou sentiers d'interprétation en forêt centrés sur l'information des usages et fonctions multiples des forêts et sur la nécessité de la gestion durable. Utiliser la certification de gestion durable. **(2)**
Maître d'ouvrage potentiel : communes, communautés de communes, ...
- Réaliser des réunions de concertation sur la gestion forestière à l'échelle communale. Cette action mise en place par l'ONF à l'attention des conseils municipaux à l'occasion du renouvellement des documents d'aménagement ou à l'occasion des changements de conseils municipaux pourrait être étendue lorsque des opérations importantes sont prévues sur la commune. Les propriétaires privés et les usagers pourraient être associés à ces réunions. **(2)**
Maître d'ouvrage potentiel : ONF / CRPF

B2 : Répondre aux besoins d'activités en matière d'éducation à l'environnement

- Organiser une rencontre de l'éducation à l'environnement forestier à l'attention des gestionnaires forestiers et des acteurs de l'éducation à l'environnement. Les professionnels de la filière bois et les accompagnateurs de moyenne montagne doivent être associés à cette initiative. **(2)**
Maître d'ouvrage potentiel : REE 05, CPIE

- Créer une mallette pédagogique (à disposition notamment des enseignants) retraçant les différents enjeux de gestion multifonctionnelle, de mobilisation et de valorisation locale du bois. D'autres outils de communication peuvent être envisagés (comme une exposition itinérante). Les outils existants doivent être recensés et valorisés. (2)

Maitre d'ouvrage potentiel : REE 05, CPIE

- Créer une carte représentant les forêts du Pays comme support d'un message sur le partage des usages et des fonctions, à l'attention des touristes. Produit à mettre à disposition dans les offices du tourisme. (3)

Maitre d'ouvrage potentiel : Pays, CDT, CG...

D'une manière générale, les actions en matière d'éducation à l'environnement devront mieux prendre en compte l'ensemble de la filière de la forêt au produit final et les fonctions diverses de cette forêt (de la production de bois à la fourniture d'eau potable en passant par la production de viande).

B3 : Assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux usages et populations les mettant en cause.

- Continuer le travail de suivi concerté de l'impact des cervidés sur le milieu forestier. Le suivi des 200 placettes mises en place sur le Queyras est présenté par l'Observatoire de la Grande Faune et des ses Habitats (association regroupant les gestionnaires forestiers et des territoires dont celui du parc naturel régional du Queyras). Le coordinateur du projet est l'ONCFS, le CRPF et l'ONF en sont partenaires. Cette action fait partie de la charte du Parc Naturel Régional du Queyras. Les financements possibles pour cette action ne sont pas encore identifiés. (1)

Maitre d'ouvrage potentiel : ONCFS

- Poursuivre la protection des régénérations par la mise en place de filets de protection (3)

Maitre d'ouvrage potentiel : ONF

B4 : Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels

- Appuyer les communes à la gestion des ripisylves (regroupement des propriétaires, rédaction de cahier des charges). Dans ce cadre, le CRPF propose une action de sensibilisation des propriétaires aux problématiques d'entretien des ripisylves. D'autre part, la commune de Vallouise, consciente des enjeux relatifs à l'entretien des ripisylves, souhaiterait réaliser des travaux d'entretien de la ripisylve. (1)

Sur la zone Natura 2000 du steppique durançien, un lien est à faire avec les actions relevant de Natura 2000.

Maitre d'ouvrage potentiel : Commune

- Réaliser une cartographie des risques naturels en zone forestière (sur la base des documents existants PPRn, CLPA, ..., croisés avec une cartographie de la végétation forestière). Aucun maitre d'ouvrage n'est identifié pour cette action proposée par le service RTM. Cependant sa réalisation permettrait de communiquer sur les fonctions de protection de la forêt, de faire prendre conscience aux communes de l'intérêt de travaux de régénération coûteux. La question de l'affichage du risque est posée. (3)

Maitre d'ouvrage potentiel : ONF

- Financer les travaux de régénération des peuplements de protection. Le montage financier des dossiers de travaux de régénération sur ces peuplements est souvent délicat. (2)

Pas de porteur du projet identifié.

C : Prévenir les effets des mutations du milieu naturel

C1 : Lutter contre l'embroussaillage des milieux sensibles

Sur cet objectif le Parc National des Ecrins est un partenaire pouvant mettre à disposition des données.

Sur les sites Natura2000, le CRPF a pour objectif de contribuer à faire signer aux propriétaires forestiers des contrats Natura2000.

- Étude de définition des zones prioritaires pour la reconquête et la restauration d'espaces pastoraux embroussaillés. La reconquête de terrains embroussaillés n'est pas une priorité partout et les difficultés d'entretien ayant conduit à l'abandon des terrains conduit à un besoin d'identification des zones où le débroussaillage répond à la fois à des enjeux écologiques, patrimoniaux, pastoraux et paysagers et où l'entretien par la dent du bétail sera pérenne. (2)

Maitre d'ouvrage potentiel : Pays du Grand Briançonnais [les financements ne sont pas identifiés].

- Mise en place de chantiers de broyage après mise en place de conventions de pâturage assorties d'objectifs de contrôle de l'embroussaillage. La possible synergie avec les actions Natura2000 est à prendre en compte. **(2)**
Maitre d'ouvrage potentiel : Communautés de communes, Communes,

La mise en place de chantiers de broyage intégrant la récupération du broyat, notamment en altitude sur des zones où son assimilation est difficile pourrait être soutenue par le POIA.

C2 : Pérenniser et le développer les formations de mélèzin

- Mettre en place une campagne d'explication, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et du grand public sur la pérennisation des formations de mélèzin. La réalisation d'une cartographie d'extension possible du mélèze ainsi que la présentation de la brochure « Le mélèze, un avenir incertain » de l'ONF peuvent servir de base. **(2)**
Maitre d'ouvrage potentiel : ONF
- Soutenir les actions de régénération efficace du mélèzin (coupe rase par trouées, décapages, plantations). Le programme de financement « Spécial Mélèze » du Conseil Général 05 et du Conseil Régional PACA semble être menacé par les nouvelles règles de financement du CG05. Une première action consisterait à trouver une solution pour pérenniser les possibilités de financement des communes pour leurs actions en forêt communale. **(1)**
Pas de porteur du projet identifié.
- Continuer les expérimentations sylvopastorales visant le renouvellement des mélézins. Le lien avec la problématique d'équilibre agro-sylvo-cynégétique doit être fait. **(3)**

C3 : Anticiper les effets des changements climatiques par une sylviculture adaptée

- Mise en place d'un réseau d'acteurs formés à la veille des premiers effets des changements climatiques et associer des équipes de recherche. Le territoire étant déjà un laboratoire important pour des chercheurs travaillant sur les questions de changement climatique (INRA Orléans, Réseaux RENECOFOR et PHENOCLIM), un partage des connaissances produites, à l'échelle locale, est à envisager. **(3)**
Maitre d'ouvrage potentiel : Pays du Grand Briançonnais

D : Partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais

D1 : Coordonner les actions en matière forestière à l'échelle du Pays

- Animation de la Charte Forestière de Territoire par le Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras. Une part importante de l'animation débouchera sur la mise en place des actions de la Charte. Son financement après les 3 premières années pourrait être assuré par les actions lancées. **(1)**
Maitre d'ouvrage potentiel : Pays du Grand Briançonnais

D2 : Informer l'ensemble des acteurs sur la forêt et la filière bois

- Rédiger des articles « forêt et filière bois » à intégrer aux différents supports de communication existants (bulletins du Pays, des Communautés de communes, des communes; sites internet du Pays et des Communes Forestières). **(2)**
- Organiser des visites sur des chantiers mise en place dans le cadre de la charte et des voyages d'échanges **(1)**
- Organiser un événement biennal autour du bois pour favoriser les rencontres entre acteurs de la filière bois, les élus et les usagers de la forêt **(2)**
- Mettre en place une exposition à destination du grand public sur la forêt et la filière bois du territoire **(3)**
- Envisager la mise en place d'un lieu dédié à la forêt et la filière bois du territoire. Soutenir par exemple l'initiative de Briançon de création d'une « maison du mélèze » dans le cadre de la restructuration des constructions militaires. **(3)**
Maitre d'ouvrage potentiel : Pays du Grand Briançonnais

* * * *

A l'occasion de chaque réunion, le planning de mise en place de la Charte Forestière de Territoire est évoqué. Le mois de Mai sera consacré à la rédaction des fiches actions. Les fiches dont le maître d'ouvrage est identifié doivent être rédigées par ce dernier. Les autres seront rédigées par le Pays.

Le comité de pilotage qui doit valider les actions de la Charte se réunira début juin, et concernant la signature elle devrait se tenir fin juin.

Lors de ces groupes de travail plusieurs idées ont émergé concernant le déroulement de cette signature ;

- cérémonie de signature à la citadelle de Montdauphin,
- visite d'un chantier de régénération de peuplement assurant une fonction de protection sur la commune de St Crépin (ONF),
- visite d'une entreprise artisanale de la filière bois (Alpes Charpente Domeny, ...).

* * * *

I] Liste des personnes présentes :

***** Groupe de travail « filière bois »***

Présent : BOSIO Jacques, Commune d'Aiguilles ; CHAMAGNE Pierre, Président Conseil de développement ; Jacques CHEVALLIER, conseil développement du Pays du Grand Briançonnais, CCI ; DAVIN Laurence, Communes Forestière 05 ; DEVYNCK David, URACOFOR ; DUHEN Louis-Michel, CRPF PACA ; FAURE Martin, commune de Saint Martin de Queyrières ; LIENARD Bertrand, ONF 05 ; Catherine MICHEL, CRPF PACA

***** Groupe de travail « Evolution des milieux naturels »***

Présent : BAUBION Jacques, ONF ; BRIDE Marie-Hélène, Parc National des Ecrins ; DAVIN Laurence, Communes Forestière 05 ; DEVYNCK David, URACOFOR ; FAURE Martin, commune de Saint Martin de Queyrières ; Catherine MICHEL, CRPF PACA

***** Groupe de travail « Usage équilibré de la forêt »***

BOSSUET Gilles, CRPF PACA ; DAVIN Laurence, Communes Forestière 05 ; Jacques CHEVALLIER, conseil développement du Pays du Grand Briançonnais, CCI ; HADJOUT Nassir Commune d'Aiguilles ; MASSA Christian, ONF ;

Animateurs : Laure GERBE-RAYNAUD, Animatrice Charte forestière & Olivier CHANDIOUX, Alcina ;

Excusé : Jean-Michel RAYNE - Chambre d'Agriculture & Coopérative Provence forêt ; Nicolas JEAN - Fédération départementale des chasseurs ; REE 05 ; VILLETARD Matthieu, PNE. ;